

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 15 BIS A

N° 1305

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1305

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 15 BIS A

- I. – À la dernière phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots : « demande d' ».
- II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.